

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 19
 Trois mois 10

L'ÉCHO SAUMUROIS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 NOVEMBRE

L'IMPOT SUR LE TRAVAIL

Nous sommes loin des programmes ministériels : « Pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux !... »

M. Peytral, avec un cynisme parfait, nous propose pour cadeau joyeux en l'année anniversaire de 89 un impôt nouveau, plus odieux et plus lourd que n'importe quelle taxe de l'ancien régime.

L'impôt sur le Revenu n'avait été jusqu'ici proposé par les théoriciens que comme impôt unique, devant remplacer avantageusement tous les autres. M. Peytral ne nous offre même pas sa pilule ; il ne nous cache pas que son impôt n'empêchera pas toutes les autres taxes d'exister.

Non seulement ce projet atteint de nouveau les rentes qu'il dépréciera, la propriété foncière qu'il achèvera d'accabler, mais il pèsera encore sur le travailleur, sur celui qui ne possède d'autre revenu que celui de son travail.

Seront passibles de la taxe de 50 centimes 0/10, dit le projet, les gains et profits résultant de l'exercice d'un commerce, d'une industrie, d'une entreprise, d'une occupation, de la pratique d'un art. Cette taxe n'empêchera pas d'ailleurs le commerce, l'industrie et les professions libérales de payer les patentes déjà si lourdes auxquelles ils sont déjà assujettis. Cela pourrait s'appeler : le double impôt du travail.

Par quels moyens le gouvernement s'enquerra-t-il de ce que nous rapporte une occupation ou la pratique d'un art ? Par un moyen bien simple quoique peu moderne, par une véritable inquisition.

Cet impôt ne peut être efficace qu'à la condition d'abolir la liberté individuelle, de violer l'intimité du foyer, de jeter à la rue nos papiers privés. On verra les agents du fisc dans nos fauteuils, épluchant les carnets de ménage, contrôlant les notes des fournisseurs, fouillant dans les lettres intimes sous prétexte de chercher des lettres d'affaires.

En principe, l'impôt est arbitraire, car si on laisse au particulier le soin de faire la déclaration de son revenu, l'Etat se réserve le droit de ne pas accepter sa déclaration et de le taxer comme il lui plaît.

On voit d'ici la monstruosité du système. Pour protester contre l'abus de l'Etat, quel recours aura le contribuable ? Il aura tout simplement la faculté d'en appeler de l'Etat à l'Etat lui-même, car on sera toujours jugé en appel, comme en première instance, par une commission de fonctionnaires d'agents du fisc, en un mot par des serviteurs de l'Etat.

Je ne vois pas bien d'ailleurs comment — même en admettant l'impartialité de la juridiction — on pourra se faire rendre justice. Voici un médecin qui fait sa déclaration : il gagne six mille francs. « Taratata, dit le fisc, vous devez gagner bien plus que ça. Je vous cote, moi, à 42,000. Prouvez si vous voulez — et si vous pouvez — que vous ne gagnez pas 42,000 fr. par an. »

Je me demande comment un médecin ou un avocat pourra prouver qu'il ne gagne pas 42,000 fr. On peut, à la rigueur, prouver qu'on ne gagne telle somme..., mais prouver qu'on ne la gagne pas !...

Les patentes avaient été inventées pour remédier à cette impossibilité d'apprécier exactement le revenu des professions libérales, où les recettes ne laissent presque jamais de trace. Avec l'impôt Peytral, il faudrait mettre des garnisaires chez tous les particuliers, pour compter leurs recettes et voir s'ils ne se font pas en cachette un revenu spécial dans la pratique d'un art ou par une simple occupation.

Sous le gouvernement républicain on a une tendance excessive à empiéter sur cette partie de la liberté individuelle qui s'abrite derrière les murs de l'habitation. Il ne suffit pas au ministre Floquet de lire nos lettres, il voudrait encore fouiller dans nos cartons. Cependant le foyer est tout ce qu'il y a de plus sacré, et si on comprend l'ingérence de l'Etat dans la rue, on a au moins le droit d'exiger qu'il nous laisse à notre guise vivre chez nous.

Les défenseurs de l'impôt Peytral — s'il y en a — diront peut-être que, sous le nom d'income tax, l'impôt sur le revenu est pratiqué en Angleterre. Cet argument ne signifie rien.

Ce qui est vexatoire chez nous le serait beaucoup moins en Angleterre, parce que, dans cet heureux pays, les fonctions publiques ne sont pas aux mains d'un parti désireux de s'en servir pour molester ses adversaires, et que d'autre part l'administration anglaise comprend un très petit nombre d'employés, tous sérieux, au lieu de cette innombrable légion de petits commis indiscrets, de surnuméraires potiniers qui encombrant les bureaux de nos administrations. Je m'en rapporterais à la discrétion et au tact de certains fonctionnaires, tandis que je ne voudrais pas laisser traîner des secrets dans les bureaux où des petits jeunes gens découverts passent quelques heures tous les jours à noircir un peu de papier et à griller beaucoup de cigarettes.

Il faut noter en outre qu'en Angleterre presque tout le monde est commerçant, c'est à-dire possède des livres réguliers, authentiques, et que sans autres investigations les déclarations ont toujours à leur appui le dernier inventaire.

Je ne vois vraiment qu'un seul argument en faveur de l'impôt Peytral, c'est qu'il est tellement odieux, tellement vexatoire, et d'avance si impopulaire, qu'on est tenté d'en souhaiter l'établissement pour le voir emporter dans un soulèvement universel de dégoût le régime et les hommes de la République. — LOUIS BAUME. (Eclaircur.)

Floquet peint par Zola

Emile Zola traçait, il y a huit années, un portrait de M. Floquet. Nous croyons qu'il est intéressant de reproduire la partie de cette étude qui s'occupe de M. Floquet orateur :

« Ainsi, M. Floquet n'est pas même un de ces ratés littéraires qui s'est jeté dans la politique, après avoir rêvé le livre et le théâtre.

C'est un médiocre sans fantaisie, une ambition têtue de petit homme, qui s'est juré de paraître grand un jour et qui a passé chaque heure de sa vie à ne pas perdre un pouce de sa taille. Dès le berceau, il a voulu être ministre, et il sera ministre demain, parce qu'on est toujours ministre à un moment donné, quand on le veut et qu'on n'a pas de génie. »

M. Floquet est, en effet, devenu ministre. Zola continue ainsi :

« Nous retrouvons l'avocat dans le député. A la tribune, c'est la même face pâle, jetée en arrière, avec ses yeux vides et sa bouche crispée ; c'est surtout la même voix sèche et irritante qui plonge l'auditoire dans un vague malaise. Aujourd'hui, la Chambre s'y est un peu habituée ; mais les premières fois, on l'écoutait avec une sourde exaspération, à ce point que la gauche redoutait de le voir monter à la tribune, car il compromettait les meilleures causes, dès qu'il s'avisait de les défendre.

Comme orateur, il est désagréable, et n'a pas d'autre originalité. Il n'a ni la lucidité de M. Thiers, ni la puissance de M. Gambetta ; ni l'onction letrée de M. Jules Simon, ni l'argumentation scientifique de M. Clémenceau. Il plaide sur une question, sans chaleur, sans méthode, un peu ou hasard des arguments. Cela est quelconque. Je connais des avocats en province qui parlent beaucoup mieux. Et le pis est que la forme est d'une incorrection stupéfiante. Non, jamais, on n'a lâché devant une Chambre française un pareil galimatias ; cela devient drôle à force d'être mauvais. Ouvrez la collection du Journal officiel, lisez n'importe quel discours de M. Floquet, comparez les qui et les que, les répétitions, les tournures baroques, et surtout, dans ce massacre de langue, tâchez de comprendre.

Je sais bien qu'un député n'est pas tenu de savoir parler français. Ou en serions-nous, si l'on exigeait quelque littérature de nos hommes politiques ! Les plus forts, ceux dont la puissance est indéniable, ont ce mépris de la rhétorique et même de la syntaxe. Mais, dans ce cas, lorsque l'on pro-

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

Lorsque sa promenade achevée, Robert eût reconduit Mélusine à son écurie, il retrouva sa mère dans la salle à manger empilant encore les draps, les serviettes, les chemises de la lessive qu'elle venait de faire sécher.

— Eh bien ! et Mélusine ? lui demanda-t-elle.

— Mélusine a fini par entendre raison : j'en viendrai à bout.

— Je n'aime pas à te voir tenter des dressages si dangereux ; mais tu ne m'écoutes pas.

— J'ai rencontré ce matin une bien belle jeune fille, interrompit le jeune homme, en glissant un regard à ses mouchoirs brodés. Qui est-elle ?

— Comment puis-je le savoir ? Il y a beaucoup de belles filles ici. Désigne-la moi autrement si tu veux que je la reconnoisse : la beauté de ton goût ne serait peut-être pas du mien.

— Celle-ci n'est pas une beauté à confondre ; elle doit être du goût de tout le monde. Mais elle n'est pas originaire de notre commune, car c'est la première fois que je la vois.

— C'est la fille du mendiant !

— Encore ! je m'en doutais pourtant. Pourquoi ne la fais-tu pas travailler ici au lieu de lui envoyer de l'ouvrage chez elle ?

— Mauvais appétit !

— Tu me fais tort, ma mère ! Je suis curieux, mais honnête homme.

— Je le sais bien, mon enfant.

Et la mère étreignit à pleins bras son fils dont elle couvrit le front de baisers.

La saison était au beau temps ; pendant huit jours, Robert fit continuer ses exercices à Mélusine, qui s'assouplissait de plus en plus. Pendant huit jours aussi, il rencontra la fille du mendiant, il avait remarqué qu'il était toujours sept heures et demie juste lorsqu'elle arrivait au point d'intersection du chemin vicinal de Saint-Pierre, qui était celui qu'il suivait en quittant sa demeure, avec la route de Paris à Caen. Aussi avait-il eu la même exactitude scrupuleuse à la devancer à cette place pour avoir le plaisir de se trouver sur son passage.

Il allait au-devant d'elle, plus ou moins loin, suivant qu'il avait pris de l'avance. Elle lui apparaissait sur le fond lumineux que lui faisait le soleil du matin en l'éclairant par derrière. Il l'admirait de tous ses yeux, dont il avait bien soin de dissimuler la curiosité avide lorsqu'il arrivait sur la même ligne qu'elle, car il se gardait de l'effa-

roucher. Il ne portait plus alors, autour de lui, qu'un regard vague et distrait, dans lequel elle semblait embrassée avec indifférence. Aussi osait-elle, à son tour, jeter un coup d'œil sur le beau cavalier. Mais si cette rencontre était pour lui le plus grand charme de sa promenade et pour elle la plus vive distraction de sa journée, cela pourtant ne tirait pas à conséquence.

La semaine suivante, Robert parcourut encore la grande route à la même heure matinale ; mais il ne rencontra pas celle qui cherchait. Il en éprouva une déception et même quelque chose de plus, quelque chose comme une de ces souffrances vives et incisives qui traversent quelquefois l'état de santé et qui viennent on ne sait d'où.

Il eût trouvé plus sage de ne prendre aucune information au sujet de l'absence de la jeune fille, et surtout de ne point s'adresser à sa mère ; cependant, comme il n'était pas dans son humeur franche et même expansive de retourner longtemps sa pensée dans son esprit sans en laisser échapper un peu de son ébullition, il profita de la première occasion de donner à ses questions un tour naturel, pour s'informer des habitudes de Blanche, il apprit qu'elle travaillait quelquefois des semaines entières chez elle, et que, quand elle sortait, elle n'allait pas toujours par le même chemin, parce qu'elle avait des pratiques de tous les côtés du pays.

— Tu ne la rencontres donc plus ? dit Mme Drion, avec un sourire demi-railler.

— Non ! mais je ne le regrette pas ; j'aime à conserver mes illusions, et j'ai remarqué que quand on revoit une personne qui vous a paru très bien au premier coup d'œil, on finit toujours par lui découvrir quelques imperfections.

En ce moment, Robert mentait consciemment, car il avait trouvé Blanche plus jolie à chaque nouvelle rencontre ; mais c'est un plaisir raffiné de l'amour naissant de se dissimuler sous la critique de la personne aimée.

Cependant, comme cette fantaisie de son imagination était encore circonscrite, il le croyait du moins, dans des limites raisonnables, il se promit de ne plus mêler au plaisir de ses promenades aucune préoccupation ayant trait à la jeune fille.

Le résultat de cette bonne résolution fut qu'il explora à une assez longue distance la partie de la grande route par laquelle venait la jeune fille, et non seulement la grande route, mais tous les chemins à droite et à gauche, y aboutissant, pour tâcher de découvrir qu'elle était la maison où elle demeurait.

Parmi ces maisonnettes, il y en avait une qui était d'aspect plus humble et plus délabré que les autres et qui en était écartée à quelque distance. Elle était située au tournant d'un chemin vicinal bordé par un fossé assez profond, lequel était om-

nonce des discours mal écrits, encore faut-il, pour être quelqu'un, que ces discours aient une action grande et indiscutable sur la Chambre. Or, M. Floquet parle mal et n'exerce aucune action. Il est resté dans le troupeau. Il n'a affirmé aucune force personnelle. Lui, ou un autre, cela n'importe pas. C'est le néant. »

M. EUGÈNE MAYER ET CITEAUX

M. Ed. Drumont consacre, dans son nouveau livre, la *Fin d'un monde*, une page intéressante au juif Mayer, directeur de la *Lanterne*.

Voici la fin de cette page :

«...C'est l'homme mêlé à ces ignominies qui brise en quelques jours l'œuvre de saints religieux. Le Comité boulangiste lui avait remis 143,000 francs pour payer ses articles en faveur du général ; il trouva que ce n'était point assez ; avec le sans-gêne qui le caractérise, il met le général en solde, comme un objet, défranchi et le repasse à Arthur Meyer qui s'écrie immédiatement : « Faisons la trouée ! » et qui déclare au nom du parti monarchiste que Boulanger était le seul espoir de la France.

» Pour la rentrée au bercail d'Eugène Mayer, les radicaux voulurent, naturellement, tuer le veau d'or, et on lui demanda ce qu'il désirait : « Ma vente va baisser, répond le yout, laissez-moi organiser un scandale clérical. »

» Tout le personnel de la Sûreté fut à la disposition du Directeur de la *Lanterne* et vous devinez comment les choses durent se passer. Vous connaissez les hommes qui ont le maniement des fonds secrets. L'un est un Hébreu, sordide inventeur du petit papier trouvé en wagon et qui, d'après les républicains eux-mêmes, organisa les expéditions de casseurs de portes en Angleterre, fait assommer par des bravi les écrivains qui le gênent ; l'autre est un voleur de lettres... vous imaginez les scrupules que peuvent éprouver de pareils gens.

» Quant aux internes de la colonie pénitentiaire de Cîteaux, vous n'ignorez pas ce que c'était :

» Un ramassis de précoces malfaiteurs envoyés là, soit après un jugement, soit en vertu de la volonté paternelle, salis de bonne heure, pour la plupart, par toutes les débauches, initiés dès l'âge le plus tendre à tous les vices, échantillons de toutes les perversités, écume de toutes les corruptions de grande ville. Vous jugez s'il était facile de trouver, parmi les plus gangrenés, des garnements tout heureux de noire à leurs maîtres, mentant même pour le plaisir de mentir, enchantés d'avoir l'occasion de dire des saletés.

» Le fleuve de boue emporta tout. Après Cîteaux ce fut Brignais. Brignais était une colonie pénitentiaire qui faisait l'admiration de tous ceux qui la visitaient. « Un palais pénitentiaire, » dit l'inspecteur général, Nivelle, qui avait vingt fois rendu hommage

aux merveilles accomplies là par les religieux de Saint-Joseph.... »

NOUVELLES MILITAIRES

LA COIFFURE DES CHASSEURS ET DES HUSSARDS

Les chasseurs et les hussards continueront, dit-on, à porter le shako, cette coiffure si peu faite pour la guerre.

Ainsi en a-t-il été décidé pour éviter une dépense. Maigre résultat, on en conviendra, quand il s'agit d'améliorer réellement la tenue militaire.

Le shako, dit la *France militaire*, est une coiffure de parade et non une coiffure de guerre, aussi son maintien étonnera à bon droit les gens du métier. On n'avait pourtant qu'à choisir dans les excellents modèles de casques, talpaks, colbachs, soumis à la commission technique de cavalerie.

LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL

Nous détachons le passage suivant de l'allocution prononcée par M. de Miribel devant les officiers de la garnison de Nancy à la suite de la revue passée dimanche par le commandant du 6^e corps :

« Gardez-vous de prêter l'oreille à tout ce qui peut se dire autour de vous ; que votre seule préoccupation soit de vous parfaire dans l'art de la guerre ; vous vivez au milieu d'une population qui, en raison de son contact constant avec la frontière, est nerveuse et surexcitée.

» Vous entendrez dire : d'après le plan de campagne actuel, on placera 200,000 hommes sur tel point, 300,000 sur tel autre ; l'engagement général aura lieu à tel endroit. Tous ces racontars sont autant de fables inventées à loisir par quelques discoureurs sans expérience.

» Ce qu'il importe que vous sachiez, c'est que si un jour vous êtes envoyés de tel ou tel côté, la décision n'aura pas été prise à la légère, vous pourrez marcher avec confiance vers le point qui vous sera assigné. »

On annonce les fiançailles du duc Artus de Maillé-La-Tour-Landry, lieutenant au 43^e bataillon de chasseurs à pied, avec M^{lle} de Wendel.

Le duc est un de nos jeunes officiers les plus estimés de la garnison de Chambéry. (*France militaire.*)

Nous avons annoncé la mort subite du général de Sonis.

Frère du général qui se distingua en 1870 à Pétay, M. Théobald de Sonis, qui était né à la Pointe-à-Pitre, n'avait que cinquante-sept ans.

Entré à Saint-Cyr en 1848, il était chef d'escadron au moment de la guerre. Il avait été nommé général de brigade en 1884. Il était officier de la Légion d'honneur.

Le mort prématurée du général de Sonis a causé des regrets unanimes à Montauban, où il était très aimé.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée et le froid qui commence à venir, il y avait hier soir affluence dans les rues de Saumur.

Quelques magasins, entr'autres la maison Mexme frères, le Printemps, la maison Guilbaud, M. Liverani, M. Marcheval, les magasins de la Petite-Jeannette, avaient fait un brillant étalage des nouveautés d'hiver. A côté des étoffes chaudes et des fourrures, on voyait les couleurs fraîches qui se porteront dans les soirées, et ce contraste, loin de déplaire, excitait au plus haut point la curiosité des dames.

On a dû remarquer que si chacun s'était creusé l'esprit pour bien faire son étalage, tous ont remporté un réel succès.

SERVICE DU GÉNIE

A partir du 1^{er} janvier 1889, les circonscriptions du génie dans le 9^e corps d'armée seront modifiées.

La direction de Tours comprendra trois chefferies :

Tours. — Ayant pour annexes les places de Châteauneuf, Le Blanc, Issoudun et le camp du Ruchard.

Poitiers. — Places annexes : Châtelleraul, Parthenay, Niort, Saint-Maixent.

Angers. — Places annexes : Cholet, Saumur, Fontevault.

On dit que notre municipalité a demandé à M. le ministre de la guerre de mettre le château de Saumur à la disposition de la commission de l'Hospice, pour l'installation d'un service de varioleux.

La réponse serait attendue.

Nous avons dit que M. le lieutenant-colonel Belbèze, commandant en second l'Ecole de cavalerie, avait été récemment nommé officier du Soleil Levant.

Ajoutons que M. le capitaine de Canisy, M. le capitaine Voisin et M. le lieutenant Champion, appartenant également à l'Ecole de cavalerie, ont été en même temps nommés chevaliers du même ordre par l'Empereur du Japon.

Bulletin astronomique

POUR NOVEMBRE 1888

Le Soleil. — Toujours même rareté des taches solaires. Le mois d'octobre se sera passé sans qu'une seule se soit montrée. Une nouvelle théorie de la formation de ces taches est mise en avant depuis peu. Nous l'étudierons et nous verrons quel rapport il peut y avoir entre ces mystérieuses taches et l'atmosphère terrestre.

La Terre. — Elle sera le 15 novembre à 446 millions 500 mille kilomètres environ du soleil, s'en rapprochant toujours plus vite.

La Lune. — Un observateur de Dredde a découvert une nouvelle fissure ou crevasse dans le sol lunaire. On ne les compte plus

pourra s'amasser un beau trousseau.

— Est-ce qu'elle a assez peu de cœur pour préférer garder son argent, au lieu de s'acheter un trousseau, plutôt que d'entretenir son père pour qu'il n'aille pas mendier sur les routes ?

— Ce n'est pas sa faute s'il mendie. Elle voudrait bien le garder chez elle, le soigner, le dorloter ; mais il ne veut pas. En vain, elle a pleuré, prié, et elle s'est mise en colère. C'est comme pour la maison qui n'est qu'un hangar clos ; impossible de la lui faire quitter !

» A l'intérieur, c'est un bijou de propriété ; on n'y trouverait ni un grain de poussière sur les meubles, ni une tache sur le pavé ; mais au dehors, cela fait pitié, comme vous le voyez !

» Je ne peux pas croire que cet homme-là ait toujours été ce qu'il est maintenant. Il y a des gens qui disent qu'il est riche, qu'il a de l'argent et que c'est l'avarice qui le fait agir ainsi. Je ne suis pas de cet avis. Je m'imagine plutôt que c'est un homme qui a fait un vœu. C'est pour cela aussi qu'il porte si longs ses sourcils et sa barbe.

— Un vœu ! s'écria Robert. Est-ce qu'il y a encore des gens qui font des vœux ?

— Sans doute, puisqu'il y a des gens qui font des pèlerinages.

Robert n'avait rien à répliquer à cette réponse logique. Il mit une pièce de monnaie dans la main de la bonne femme, la priant de l'accepter pour le plaisir que lui avait fait sa conversation.

(A suivre.)

et l'on remarque que la vie interne de ce globe n'est pas entièrement arrêté. A son périhélie du 4, notre satellite se trouve à moins de 357 mille kilomètres de nous.

Mercur. — Assez facilement visible le matin aux premiers jours de novembre.

Vénus. — L'étoile du Berger revient embellir nos soirées. Déjà aucune étoile ne lui peut être comparée, bien qu'elle soit encore loin de nous et, qu'en se rapprochant, son disque éclairé diminue en largeur ; il est vrai qu'il augmente en hauteur ; il est distingué facilement de Fomalhaut, la principale du Poisson austral, habitant les mêmes régions célestes, c'est-à-dire le sud et le sud-ouest.

Mars et Jupiter. — Complètement disparues pour quelque temps.

Saturne. — La placide et pâle planète revient le soir, mais encore un peu plus tard. Le 16, elle se lèvera à dix heures trente. Avant qu'elle soit sortie de la brume, il est onze heures. Cependant il vaut la peine qu'on l'attende, d'autant plus que le ciel oriental est richement peuplé de cette époque. Dès la nuit, voyez monter de l'est le charmant groupe des *Pleiades*, précédant un peu l'*Oeil du Taureau*, le rouge *Aldebaran*, à la contemplation desquels le temps passe vite. Les *Gemeaux* et l'*Ecrevisse* ont monté à leur tour. Vous n'avez pas fini de les admirer qu'alors apparaît *Saturne*, au commencement de la *Belle faucille d'or*, dont *Regulus* orne la poignée comme un étincelant diamant.

Etoiles filantes. — Nombreux essaims dans toutes les constellations du Zodiaque vers l'est. JULES QUELIN.

(Patriote.)

INSTRUCTION PRIMAIRE

M^{lle} Marie-Blanche Deneciau, institutrice à Grugé-l'Hopital, est nommée institutrice aux Rosiers.

ANGERS. — Nominations à la mairie. — M. Mouillien est nommé archiviste de la mairie d'Angers, en remplacement de M. Baradeux, démissionnaire.

M. Laguerre, député du Vaucluse, doit venir à Angers, le 24 novembre prochain. Il plaidera devant la cour d'appel une affaire commerciale pour un négociant de Saumur.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* d'avant-hier :

LE CAS DU FRÈRE CAMILLE

« Sous ce titre, le *Ralliement* publie un article où il se livre à une véritable débauche d'invectives contre la sentence qui a prononcé le trop juste acquittement du Frère de Saint-Léobard. Pour le prononcer, on s'est courbé, on s'est incliné devant les trocards et non devant la loi. Il faut que le ministère public relève appel, c'est son devoir. L'autorité universitaire reste indifférente, M. le préfet manque à l'obligation qui lui est imposée de réunir le conseil académique. Ah ! s'il s'était agi d'un instituteur laïque ! etc., etc. Bref, c'est une rage épileptique, un accès de fureur où la haine sectaire se montre dans toute sa beauté.

» Le Tribunal a dit authentiquement que le Frère Camille n'a pas frappé un des enfants qu'on l'accusait d'avoir battus et qu'il n'a pas outrepassé son droit de correction vis-à-vis de l'autre. Qu'importe au *Ralliement* ? il maintient le récit des petits plaignants. Il y a eu des coups, des violences graves, et tout est resté impuni. Au secours des écoles, Messieurs du Parquet, Messieurs de la Préfecture, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur ! les mères de famille tendent les bras vers vous ! etc., etc., etc.

» Et, dans sa colère, le journal oublie que pour un congréganiste innocent que la justice acquitte, elle épargne souvent des instituteurs laïques qui sont coupables, il ramène la pensée vers les faits récents que nous citions hier et qui se sont passés tout près de nous.

» C'est insensé ! mais il n'est pas mauvais que le public voie nos adversaires dans un pareil état de surexcitation. Il apprendra ainsi à les connaître.

» A moins que toute cette colère ne soit qu'une feinte, un effort intéressé pour sortir, aux dépens du frère Camille, de la voie périlleuse où l'on s'est imprudemment trop avancé. Ce ne serait pas impossible. »

Vous vous appelez Dupré, je suppose. Ce nom est assez répandu, et il n'est pas de ville où l'on ne trouve un ou plusieurs Dupré.

Hé bien, si vous voulez suivre mon conseil, vous, M. Dupré, ne venez point à Angers. Le nom de Dupré y porte malheur. Si vous avez la malchance d'avoir parmi vos homonymes un malfaiteur quelconque, pick-pocket, etc., vous serez certainement pris pour lui et coffré sans plus de cérémonie; on s'apercevra un peu plus tard, il est vrai, que ce n'est pas vous contre qui des mandats sont décernés, mais c'est vous qui aurez eu le désagrément d'être arrêté et de coucher en prison.

Avis à toute la tribu des Dupré.

(Journal de Maine-et-Loire.)

BAUGÉ. — Voici le programme du premier grand concours littéraire ouvert par le *Gleaneur*, du 1^{er} novembre au 25 décembre 1888 :

Première section. — Poésie. — 1. Morceau imposé : *Ode à Pasteur* (Limite 100 vers. — 2. Un monologue. — 3. Sujet libre.

Deuxième section. — Prose. — 1. Morceau imposé : *René d'Anjou et son époque* (Limite 250 lignes). — 2. Un monologue. — 3. Sujet libre (Nouvelle, légende, études littéraires, etc.).

Conditions du concours. — Les poèmes ne doivent pas dépasser 100 vers; les articles de prose 250 lignes.

Les manuscrits ne doivent être écrits que d'un côté.

Les concurrents ne signeront pas leurs œuvres; ils remplaceront leur signature par une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, renfermant leur nom et adresse.

Le droit de concours est fixé à 1 fr. 50 dans chaque section.

Les envois devront être adressés à M. Girard, directeur du *Gleaneur*, route de Saumur, à Baugé (Maine-et-Loire).

Récompenses. — Les récompenses décernées par le *Gleaneur*, aux œuvres couronnées, consisteront en médailles de vermeil, argent, bronze florentin, maillechort, et en palmes triomphales vermeil et argent;

Accessits (ouvrages de librairie); Mentions honorables (diplômes); Citations.

Chaque concurrent recevra gratuitement le numéro du *Gleaneur* qui contiendra le palmarès et les principaux ouvrages couronnés.

Chaque prix ou accessit sera accompagné d'un diplôme.

Tours. — La pétition pour le rétablissement des processions de Saint-Martin et de la Fête-Dieu est bien accueillie des habitants, au grand dépit de l'Union libérale. La feuille de M. Wilson s'étonne que des listes aient été déposées chez M. Beloin, peintre, et chez M. Proux, ancien entrepreneur; elle est même scandalisée. A l'en croire, le premier serait un franc-maçon et le second un républicain naguère ardent. Elle se trompe. M. Beloin a protesté contre l'insertion de son nom sur une liste des franc-maçons d'Indre-et-Loire. Prière à M. Léo Taxil d'en tenir compte à l'avenir.

Quant à M. Proux, « qui, au 24 mai, a crié : *Vivent les 363!* au nez du maréchal de Mac-Mahon », ce n'est plus qu'un républicain très désabusé. La feuille rouge est mal venue à dire de lui que, « quand le diable devient vieux, il se fait ermite. » Il est à craindre qu'on ne puisse jamais adresser ce compliment à son patron. M. Wilson, prématurément vieilli, n'en persévère pas moins dans son effronterie; témoin les brochures de son procès répandues à profusion dans le pays, où il pose pour victime et se donne comme acquitté. « *Vieux diable* », s'il fait le petit saint, ce n'est pas à dire qu'il se fasse ermite.

Republicain écuré. — Nous trouvons, dans le *Messager d'Indre-et-Loire*, la lettre suivante que M. Proux a écrite à ce sujet aux journaux qui l'ont attaqué. Cette vigoureuse réplique a le mérite particulier de jeter une vive lumière sur la valeur morale du parti radical en Touraine.

RÉPONSE AUX WILSONNEURS DE l'Union libérale ET DE LA Petite France
Les renseignements donnés sur mon compte par les wilsonneurs de l'Union libérale et de la Petite France sont très incomplets; si ces hono-

rables (???) Messieurs le veulent bien, je vais les compléter et j'espère qu'ils m'en sauront gré.

Dès 1846, je subissais une perquisition pour républicanisme; en 1851, j'ai été arrêté au coup d'Etat; en 1870, je déplorais la proclamation d'une République qui prenait naissance dans le sang et les désastres de la France; en 1877, j'ai été arrêté pendant la revue du maréchal de Mac-Mahon pour avoir crié : *Vivent les 363!*; en 1880, j'étais au Cercle de la Chopine et du Fromage (je n'en suis pas très fier); en 1881, j'étais président d'un comita électoral dans lequel j'ai roulé cette grosse baudruche de Rivière.

Mais, depuis mon enfance, j'ai toujours observé les principes de la religion, avec la conviction qu'un honnête homme peut être à la fois républicain et chrétien; au cercle de la Chopine, entre deux hoquets d'ivrognes et deux blasphèmes, on m'a souvent reproché ces principes et fait un crime de serrer la main à des prétes mes amis. J'ai été témoin des saturnales de ces hommes dénués de sens moral, qui portent l'infamie et le désordre dans les écoles et dans les familles.

J'ai été tellement écuré, moi, vieux républicain, que, dans un haut-le-cœur, je les ai rejetés.

Je respecterai toujours les vrais républicains de conviction, ceux-là sont bonnets. Dans ce parti il y a deux classes : les faux démocrates, que je méprise, et les honnêtes gens auxquels je serre la main.

Où j'ai crié comme le disent les wilsonneurs, au nez de l'honorable Mac-Mahon : « *Vivent les 363!* » mais je dois reconnaître que le « *funambulesque* Mac-Mahon », comme ils l'appellent, a une vie sans tache, tandis que celle de leur maître, chef de la bande Limousin, d'Adieu et Cie, a été flétrie par les tribunaux.

Je n'ai jamais retourné ma veste qu'une fois (pour celle-là, j'en suis fier). Cela ne m'a rapporté ni profit, ni décoration, ni pot-de-vin.

Proux, ancien entrepreneur, rue de Metz, 44.

Tout commentaire affaiblirait la portée de cette lettre. C'est une volée de bois vert.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE A RENNES

On lit dans l'*Eclair* :

« C'est avec plaisir que nous apprenons que nous allons sans peu avoir la lumière électrique à Rennes dans les établissements publics, les magasins, les cafés, etc. »

Il est tout naturel que la capitale de notre Bretagne se tienne au courant des progrès de la science.

La lumière électrique est sortie de la période d'expérimentation; elle est devenue pratique.

Elle coûte moins cher que le gaz et n'offre pas, comme lui, des dangers d'incendie, d'explosion ou d'empoisonnement.

Nous sommes heureux de voir la municipalité entrer dans la voie du progrès.

Nous espérons que l'installation sera prompte, que nous pourrons bientôt en profiter et que l'on commencera par le théâtre. »

LES CRIEURS DE JOURNAUX

De même que plusieurs de ses collègues, le maire de Nancy a pris, le 30 octobre, un arrêté interdisant d'annoncer les journaux, sur la voie publique, autrement que par leur nom et leur prix.

DÉPARTS D'ÉMIGRANTS

On écrit de Perpignan à la *Dépêche* :

« Environ trois cents émigrants des Pyrénées-Orientales sont partis, mardi dernier, par le train de cinq heures du soir, se rendant à Bordeaux à destination de l'Amérique du Sud. »

Une foule de personnes, qu'on peut, sans exagérer, évaluer à mille, accompagnait nos compatriotes à la gare.

La plupart de ces émigrants ont passé des marchés avec des compagnies américaines qui prennent à leur charge les frais de voyage et de nourriture, à la condition qu'à leur arrivée en Amérique, ils restent un certain temps à leur disposition. »

Ce départ d'émigrants n'est pas un fait isolé :

Il y a quelques jours, en effet, un certain nombre de familles du département de la Vienne sont également parties pour l'Amérique du Sud.

Les premiers bateaux de pommes sont arrivés mardi à Paris, au pont Henri IV. L'arrivage dure environ cinq mois, pendant lesquels ces bateaux se succèdent régulièrement. Il en arrive à peu près cent trente dans chaque campagne. La moyenne de la contenance des bateaux est de trois cent mille pommes; cette moyenne, multipliée par cent trente, donne le chiffre respectable de trente-neuf millions de pommes.

L'IMPÔT SUR LE TABAC

L'impôt sur le tabac donne encore cette année une augmentation assez forte. C'est une fumée qui rapporte. Voici à ce propos quelques renseignements de nature à encourager les nombreux fumeurs qui contribuent, dans la mesure de leurs poumons, au gonflement annuel de cette superbe mamelle du budget.

C'est en 1629 que, pour la première fois, le tabac fut grèvé à son entrée en France d'un droit de 30 sols par livre. Quarante-cinq ans plus tard, en 1674, un arrêt du roi établit pour une durée de six années le monopole de la fourniture du tabac en faveur du sieur Jean Breton, qui devait payer une redevance de 500,000 livres les deux premières années, et 600,000 les quatre suivantes. Mais dans ce fermage était compris le droit de marque de l'étain, en sorte qu'on ne peut savoir au juste quelle était la part du tabac.

En 1718, le privilège de la fourniture et de la vente de tabac fut accordé à la compagnie d'Occident, créancière envers l'Etat d'une somme de 4 millions de livres.

Ce privilège fut supprimé en 1719 et converti en un droit perçu, par les soins du Trésor, à l'entrée du tabac en France. Par suite, défense fut faite d'y cultiver du tabac.

En 1721, le privilège fut rétabli au profit du sieur Edouard Duverdière, mais il ne dura pas longtemps, car dès le mois de septembre 1721, l'Etat, débiteur envers la Compagnie des Indes, d'une somme de 400 millions de livres, s'acquitta de cette dette en lui cédant le privilège.

Cet état de choses dura jusqu'en 1730, où l'impôt du tabac fut réuni aux fermes générales.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 4 NOVEMBRE 1888,

à 1 heure 1/2 très-précise

312^e Concert populaire (4^e de l'abonnement)

EM. CHABRIER, COMPOSITEUR.

1. Ouverture de *Guillaume Tell* (Rossini). — Violoncelle, M. Weber; flûte, M. Gabus; cor anglais, M. Dejean.
 2. Suite Pastorale (E. Chabrier), conduit par l'auteur.
 3. Divertissement pour orchestre à cordes et deux cors (Mozart). — Extrait.
 4. Prélude et marche française (E. Chabrier), conduit par l'auteur.
 5. Adagietto de l'*Arlésienne* (G. Bizet).
 6. A. Habanera (E. Chabrier); B. Espana (demandé), conduit par l'auteur.
- L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 octobre.

Le 3 0/0 débute à 82.37, en réaction de 5 centimes sur hier, mais presque aussitôt l'attitude du marché se modifie; on cote 82.45 au moment de la réponse des primes et 82.52 à la clôture. Le 4 1/2 0/0 est faible à 105.40.

L'action du Crédit Foncier se tient à 1,362. L'épargne se porte de plus en plus sur les foncières et communales à lots qui jouissent de l'intérêt et à de nombreux tirages des chances prochaines de plus-value sur le capital.

La Société Générale a varié de 472.50 à 473.75. La Banque de Paris est à 871 et 872. On dit que les bénéfices de l'exercice permettraient la distribution d'un dividende de 50 fr., mais une partie de ces bénéfices seront consacrés à fortifier les réserves.

Le Panama remonte rapidement à 280. On cote déjà 375 et 3 fr. de départ. Encore une fois les vendeurs passeront à la caisse; c'est, du reste, leur habitude. Il y a de bonnes demandes sur les obligations dont les cours se maintiennent à leur niveau le plus élevé.

On annonce pour le 9 novembre prochain une émission de 49,700 obligations foncières 5 0/0 du Crédit Foncier de Santa-Fé. Nous reviendrons sur cette affaire qui se présente sous le patronage de la Banque Russe et Française.

L'action Comet Mining est à 18 fr.; la Comet Smelting Works a un bon courant d'affaires.

L'obligation Porto-Rico est recherchée à 297. On sait qu'elle est garantie par le gouvernement espagnol. Le placement ressort à plus de 5 0/0.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont très fermes.

20 ans de névralgies

Doizieu (Loire), le 6 août 1888. — Je souffrais depuis 20 ans d'une névralgie à la tête et de maux de reins; depuis que j'ai fait usage de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je ne ressens plus rien. Je vous témoigne toute ma reconnaissance, car j'avais suivi tous les traitements possibles sans résultat. (Sig. lég.) M^{me} FOUQUET.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉB

LUNDI 5 Novembre 1888

LE DOMINO NOIR

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

CONSEILS AUX MALADES

L'Institut Dynamodermique de Paris, 7, rue Godot de Mauroy, traite par correspondance les affections suivantes : *asthme, goutte, ataxie, épilepsie, névralgies, paralysies, rhumatismes* et toutes les affections nerveuses. Il suffit de trente nuits d'applications pour guérir ces maladies réputées incurables jusqu'à ce jour. La Dynamodermie est composée de métallothérapie et d'électrothérapie. Ce traitement est essentiellement externe; il ne s'applique que la nuit. Le nombre des guérisons est illimité; les plus beaux succès sont obtenus depuis six ans dans les hôpitaux de Paris et à l'Institut Dynamodermique. La brochure est expédiée franco à toute demande.

D^r DE MONPLAISIR.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

PROVINCE DE SANTA-FÉ
Banque de CRÉDIT FONCIER et AGRICOLE de Santa-Fé

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

ÉMISSION PUBLIQUE

De 49,700 obligations foncières 5 0/0

Remboursables à 504 fr. en 36 ans par tirages au sort, rapportant 25 fr. 20 nets d'impôts, payables par trimestre à Paris, Londres, Bruxelles, Anvers, Bâle et Hambourg.

INTÉRÊT ET AMORTISSEMENT GARANTIS
Par le gouvernement de la Province de Santa-Fé
Le produit de l'emprunt est destiné à des prêts hypothécaires en premier rang.

Prix d'émission : 432 fr. 50

(JOUISSANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 1888)

En souscrivant 32 fr. 50
A la répartition 100
Du 24 décembre au 5 janvier 1889. 150
Du 20 au 31 janvier 1889 150
Sous déduction du coupon de 6.30 échéant le 1^{er} février 1889.

Bonification de 2.50 par obligation libérée à la répartition
CE QUI FAIT UN PLACEMENT DE 6.25 0/0 amortissement compris

ON SOUSCRIT LE 9 NOVEMBRE

Directement par correspondance

A PARIS : Banque Russe et Française, 4, rue Auber; Société Marseillaise de Crédit industriel et Commercial et de Dépôts. — A MARSEILLE : A ladite Société Marseillaise. — A NANCY : Société Nancéenne de Crédit industriel et de Dépôts. — A BORDEAUX : MM. Piganeau et fils. — ALSACE-LORRAINE : Banque de Mulhouse. — EN BELGIQUE ET EN SUISSE.

Les formalités seront remplies pour l'admission aux cotes officielles de Paris, Bruxelles, Anvers et Bâle.

Envoi de prospectus sur demande.

BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de Marchandises

GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOURNEL. — P. ANDRIEUX, Succ.
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable *Lessive-Iris* avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'*Echo Saumurois*, 4, place du Marché-Noir.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur

GRANDE LIQUIDATION

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS LES RAYONS

Nouveautés et Confections pour Dames, Mérinos, Draperies, Fourrures, Blanc, Rouennerie, Toiles

COUVERTURES ET COUVRE-PIEDS

MERCERIE ET BONNETERIE

RAYON SPÉCIAL DE CONFECTIONS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

CHAPELLERIE — PARAPLUIES

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le Dimanche 25 novembre 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire.

UNE GRANDE MAISON

Avec Jardins et Dépendances

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 14.

On pourra traiter avant l'adjudication.

La maison sera vendue en un seul lot ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

AVIS

Le LUNDI 5 novembre 1888, à 4 heures du soir, dans un clos situé au-dessus de Beaulieu, commune de Saumur, dépendant de la succession de M. René Robin, il sera procédé, par le ministère de M^e PROUX, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques de la récolte à faire sur un hectare dix ares environ de vigne rouge et blanche ;

Et le MÊME JOUR, à 4 heures, au Pont-Fouchar, commune de Baugé, dans un clos attaché à la maison où habite le dit sieur Robin, il sera vendu la récolte à faire sur environ onze ares de vigne et divers arbres fruitiers.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{re}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt huit hectares.

2^{te}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{te}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. RUDON, buraliste voisin.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME

DE LA

TOUR DE MENIVE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

ON DEMANDE

DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples
Dessus de Meubles, Lavabos,
Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

VILLE DE BOURGUEIL

Adjudication

Le Maire de Bourgueil donne avis que le MERCREDI 14 novembre, à 4 heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de l'établissement, au rabeis et par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication de la fourniture du Charbon de terre à l'Hospice pendant les années 1889, 1890 et 1891.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance le matin, de 8 heures à midi.

Bourgueil, le 10 octobre 1888.

Le Maire,

Signé: LEJOUTEUX.

A VENDRE

Plusieurs chiens courants

BRIQUETS ET BASSETS

à l'essai.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

ON ACHÈTERAIT un chien épagnol, bien dressé.

A. CHAUMIER ET C^{ie}

BANQUIERS

48, Rue Grange-Batelière, Paris

Négociations de toutes valeurs de Bourse au comptant et à terme aux mêmes conditions que les Agents de change de Paris. — Paiement de coupons. — Echange de titres. — Circulaires financières envoyées sur demandes. Adresse télégraphique: CHAUMIER-PARIS

LA Réglisse Sangtinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac, et facilite la Digestion.

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
— à trous... » 90
— de l'Etoile... » 120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 Kilog... » 230
Sucre 1^{er} choix, le kilog... » 105

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANGIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,

Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle

trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus

en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et

partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.